

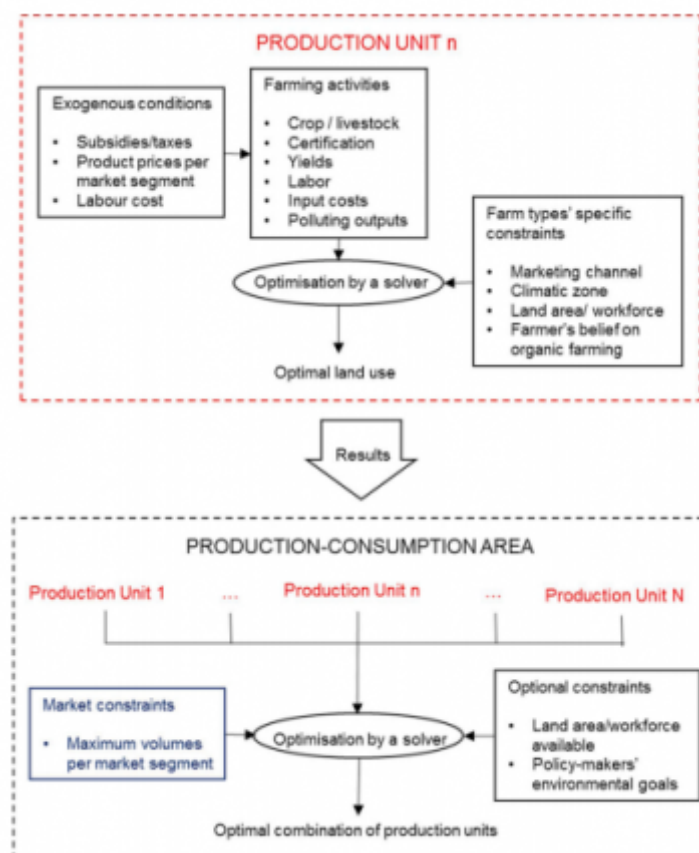
Modélisation de l'impact de mesures de soutien à l'agriculture réunionnaise

10 février 2021

La modélisation est une méthode couramment utilisée pour l'évaluation ex ante des résultats et impacts d'interventions publiques. Dans un article publié dans la revue *Land Use Policy*, une équipe de chercheurs a mobilisé un modèle bio-économique afin d'anticiper les conséquences de différents scénarios de politiques publiques sur l'agriculture réunionnaise.

Le modèle utilisé ici (ENTICIP) formule des hypothèses quant à l'évolution *i)* du revenu des agriculteurs selon le système de production mis en œuvre, *ii)* de la distribution des différents systèmes de production, *iii)* du niveau d'approvisionnement des marchés locaux. Il comprend deux modules (figure ci-dessous). Le premier calcule, pour chaque système de production modélisé, l'assolement permettant de maximiser la marge brute. Les résultats issus de cette première modélisation sont ensuite utilisés comme variables d'entrée du second module, lequel détermine la distribution optimale des différents systèmes de production, c'est-à-dire celle permettant de maximiser le surplus global.

Les deux modules du modèle ENTICIP



Source : *Land Use Policy*

Deux scénarios de politiques publiques ont été modélisés. L'un visait à inciter au remplacement des plantations de citrons par des plantations d'ananas, dans les zones

où les citrons sont menacés par la [maladie du Huanglongbing](#). Pour cela, ce scénario prévoyait une aide à la plantation d'ananas de 7 500 ou 9 000 €/ha suivant le mode de production (conventionnel ou biologique). L'autre scénario cherchait à développer la production biologique d'ananas comme de citrons, par le biais d'aides au maintien de cette forme de production, de montants variables.

Le premier scénario se traduirait, à l'échelle de la Réunion, par une augmentation de 14 % de la surface plantée en ananas. Le second scénario montre, quant à lui, que le développement à grande échelle de la production biologique, sur l'île, nécessiterait des soutiens très importants. Ainsi, pour atteindre l'objectif de 15 % de la SAU en agriculture biologique, fixé par le plan Ambition bio 2022, le modèle indique qu'une aide annuelle de 3 600 €/ha serait nécessaire (contre 900 €/ha aujourd'hui). Soulignons enfin que cette estimation est à mettre en regard de la capacité réelle de soutien public, et qu'elle invite à explorer d'autres pistes que les seuls soutiens directs pour favoriser le développement de la production biologique à la Réunion (meilleure valorisation, recherche, etc.).

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : [Land Use Policy](#)